

**Visite Centre Pénitentiaire
Saint-Etienne / La Talaudière**

2025



RAPPORT DE VISITE DU BATONNIER DE SAINT-ETIENNE ET DE SON DELEGUE, EFFECTUEE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 719 DU CODE DE PROCEDURE PENALE

Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne – La Talaudière

Saint-Etienne, le 11 mars 2025

1- Cette visite s'inscrit dans le cadre du troisième exercice de son droit de visite par Monsieur François PAQUET-CAUET, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Saint-Etienne, accompagné de ses délégués, Maître Philippe CIZERON et Maître Sonia BENHENNICHE, en application des dispositions de l'article 719 du Code de Procédure Pénale dans sa rédaction issue de l'article 18 de la loi n°2021-1729 du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire.

Parmi les lieux visitables énumérés par l'article 719 précité, Monsieur François PAQUET-CAUET, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Saint-Etienne, a fait le choix de visiter les locaux du Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne – La Talaudière.

Cette visite a été effectuée par Monsieur François PAQUET-CAUET, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Saint-Etienne, et ses délégués, Maître Philippe CIZERON et Maître Sonia BENHENNICHE, le 4 février 2025 à 9h00.

2- Le premier objectif consistait, lors de cette deuxième visite, à vérifier les points de vigilance pointés lors de la visite de 2024 : et notamment la question des fouilles, la question des activités sportives, des délais des cantines, de l'avancement du programme des travaux, des cellules du quartier disciplinaire, surpopulation carcérale et matelas au sol.

3- Monsieur François PAQUET-CAUET, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Saint-Etienne, et ses délégués, Maître Philippe CIZERON et Maître Sonia BENHENNICHE, ne peuvent, une fois encore, à titre liminaire, que souligner la qualité de l'accueil qui leur a été réservé, l'exercice des prérogatives issues de la réforme de l'article 719 CPP n'ayant pas été empêché.

La Directrice du Centre Pénitentiaire, Madame RODDE, a accueilli le Bâtonnier et ses délégués pendant près de trois heures. Elle a répondu aux questions et avait préparé cette visite afin que celle-ci soit réalisée dans les meilleures conditions.

Monsieur PAQUET-CAUET, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Saint-Etienne, maintient que la visite du Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne – La Talaudière, par ses soins, aura lieu à fréquence annuelle.

4- Comme il a été rappelé, d'autres autorités ont récemment visité le Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne – La Talaudière.

- Le CGLPL (rapport précité - visite de septembre 2022, rapport de juin 2023).
- [REDACTED], députée de la Loire, a visité l'établissement à plusieurs reprises et a établi des rapports de ses différentes visites successives.

1- Arrivée sur les lieux

Le Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne – La Talaudière est situé 607, rue de la Sauvagère sur la Commune de La Talaudière.

2- Informations générales sur l'établissement

Le Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne – La Talaudière dépend de la DISP de Lyon et est dirigé par [REDACTED], arrivée en septembre 2023, avec une installation en janvier 2024.

Les chiffres au 1^{er} janvier 2025 :

1- Détenus Centre pénitentiaire

Selon les chiffres disponibles sur le site de l'OIP, le quartier Maison d'Arrêt pour hommes comprend :

- 209 cellules
- Capacité opérationnelle 245 places
- Nombre de personnes hébergées 369
- Densité carcérale 150,6 %

Selon les chiffres disponibles sur le site de l'OIP, le quartier Maison d'Arrêt pour femmes comprend :

- 12 cellules
- Capacité opérationnelle 18 places
- Nombre de personnes hébergées 16
- Densité carcérale 88,9 %

Selon les chiffres disponibles sur le site de l'OIP, le quartier Semi-Liberté pour hommes comprend :

- 26 cellules
- Capacité opérationnelle 38 places
- Nombre de personnes hébergées 28
- Densité carcérale 73,7 %

Les chiffres de la direction au 4 février 2025 sont :

655 écrous dont 418 hébergés, 237 non hébergés (DDSE), 16 femmes et 25 personnes au QSL

2- Personnel du Centre pénitentiaire

Le Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne – La Talaudière comprend les effectifs suivants :

- Surveillants 115 en effectif théoriques + 5 ELSP / 101 affectés
- Brigadier-Chef 10
- Officiers 1 en effectif théorique / 11 présents
- Directeurs 2
- Attachée 1
- Techniques 3 + 2 cuisiniers (étant entendu qu'actuellement il n'y a plus de directeur)

3- Description des bâtiments

Le Centre Pénitentiaire de Saint-Etienne – La Talaudière est composé comme suit :

- Bâtiment A d'origine de 1968
- Bâtiment B de 1990
- Petit quartier : arrivants (les détenus restent entre 4 et 13 jours), travailleurs (70 détenus), vulnérables.
- Quartier vulnérable également dans le Bâtiment A
- Les cellules disciplinaires situées au dernier étage – Bâtiment A
- Il existe une cellule CPROU (cellule de protection d'urgence pour les détenus repérés suicidaires) commune aux hommes et aux femmes – Bâtiment A
- Il existe plusieurs cours de promenade :
 - 2 pour la grande détention – Bâtiments A et B
 - 1 pour le petit quartier
 - 1 pour le quartier arrivants
 - 2 pour le QD
 - 1 pour le quartier femme
 - 1 pour le QSL
- Il existe un terrain de sport

Les cours de promenades ont été rénovées pour déférer aux injonctions du Conseil d'Etat.

Des agrès de sport ont été installés, ainsi que des abris et des bancs, suite aux injonctions du Tribunal administratif, mais certains ont été détruits.

1 moniteur de sport interviennent à la Maison d'arrêt (contre 2 l'année dernière), ce qui limite l'offre proposée aux détenus.

4- Descriptions des cellules et locaux communs

- Surface des cellules 9,5 m² dans le petit quartier et le Bâtiment A et 12 m² dans le Bâtiment B, sanitaires inclus

Il est précisé que le bâtiment B ayant été rénové, l'administration pénitentiaire réfléchit à un projet pour l'espace des douches qui a été libéré.

La réfection du bâtiment A est toujours en cours.

72 cellules ont été refaites sur les 126 du bâtiment.

12 sont en cours.

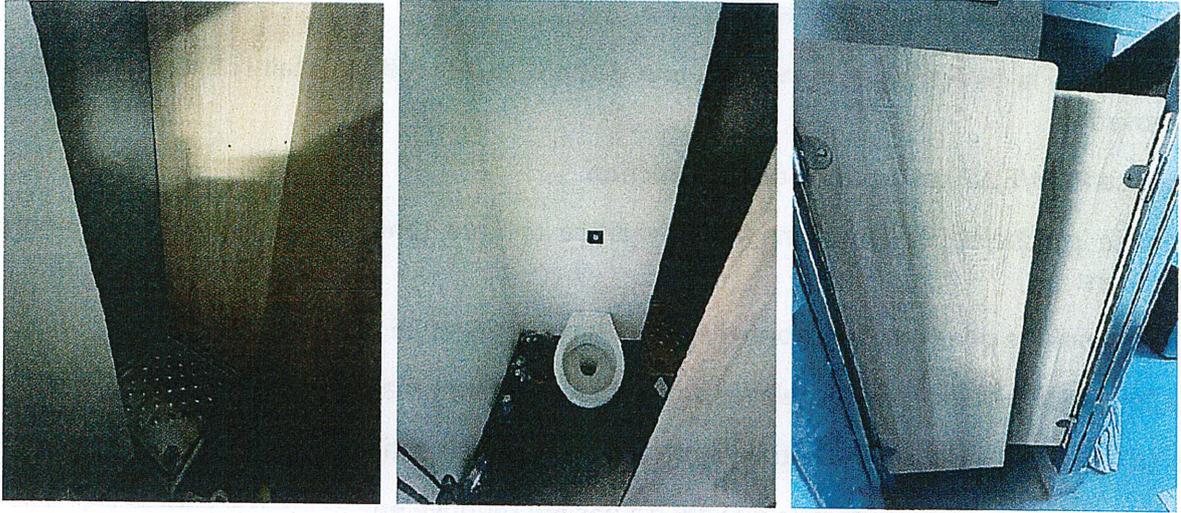
La fin des travaux est prévue pour juillet 2026.

La Directrice nous précise qu'en raison de la surpopulation, la pratique des matelas au sol est particulièrement développée et concerne actuellement 30 cellules.

Cela concerne principalement le bâtiment A et, à la marge, le bâtiment B.

Photographies des nouvelles cellules (photographies prises en 2024)





La suppression des douches collectives sur trois étages devrait libérer de l'espace notamment pour d'éventuels parloirs avocats et un local foyer.

Pour les cellules du bâtiment A en cours d'occupation, les injonctions du Conseil d'Etat, prévoyaient un cloisonnement provisoire des sanitaires.

Celui-ci a été réalisé dans toutes les cellules.

Cependant, comme constaté l'année dernière, il est considéré que ces mesures ont consisté en la pose de contre-plaqué partiels devant les sanitaires.

Ce cloisonnement est considéré comme insuffisant puisqu'il n'est que partiel.

Dans la Maison d'arrêt pour femmes, le cloisonnement n'a été réalisé que dans les cellules de 2 mais pas dans les cellules de 4 pour des raisons de configuration des lieux. **Cependant, cette absence de cloisonnement dans les cellules de 4 ne peut qu'être regretté.**



Photographies des cloisonnements temporaires prises en 2024

5- Discussion établie avec la Directrice

1- Madame la Directrice nous indique, tout d'abord, que la toiture a fait l'objet de travaux de rénovation.

La base PREJ/ELSP est en cours de construction.

L'année prochaine, la chaufferie sera modifiée compte tenu de ses dysfonctionnements réguliers.

Elle est prévue pour être fonctionnelle pour l'hiver 2025/2026.

La Directrice indique que des relevés de températures sont réalisés le jour et la nuit.

2- La Directrice indique qu'elle transmettra le planning des activités proposées.

La coordinatrice socio-culturelle du SPIP n'a pas été renouvelée.

3- Madame la Directrice indique qu'elle communiquera la note relative aux détenus indigents, pour préciser les mesures prises à leur égard.

4- Actuellement, il existe toujours un travail de repérage de l'illettrisme.

Mais Madame la Directrice précise que l'emploi contractuel chargé de ce travail verra son contrat se terminer fin mars.

Ce repérage ne concerne que les niveaux scolaires les plus faibles, les autres pouvant prendre des cours par correspondance.

5- Il existe un médiateur du fait religieux mais qui est peu sollicité.

6- En 2024, il était constaté que les délais de cantine sont trop longs (3 semaines pour la cantine générale et 3 fois par semaine pour le tabac).

Les délais de cantine n'ont pas évolué même si l'administration pénitentiaire tente de réduire les délais de distribution des produits frais.

7- Concernant les fouilles, une note a été diffusée le 26 avril 2024.

Madame la Directrice indique qu'elle la transmettra.

Les fouilles intégrales sont tracées sur GENESIS et ne sont plus systématiques.

Il a été effectué un rappel sur la progressivité des fouilles.

Ces fouilles sont réalisées dans des cabines dédiées.

8- Sur les soins, un CATTP (Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) est proposé pour accompagner les soins psychiatriques comprenant notamment des ateliers thérapeutiques sur la violence.

9 infirmières sont présentes, dont 2 le week-end.

5 généralistes proposent une permanence quotidienne sauf le week-end.

2 dentistes sont présents le mardi et le mercredi.

2 psychologues se relaient tous les jours.

3 psychiatres sont présents tous les jours sauf le mardi.

Madame la Directrice nous indique **qu'environ 40 % des détenus ont une problématique liée au psychiatrique.**

9- Toutes les cellules ont été équipées d'interphones, y compris au QSL.

10- Sur la propreté de la cour, la Directrice nous précise que le ménage est fait tous les jours par les détenus classés.

Tous les 1ers mardis du mois, un nettoyage plus approfondi est effectué.

Une société est sollicitée pour bruler les déchets sur les concertinas.

11- S'agissant des douches collectives, la Directrice indique qu'elles sont nettoyées tous les jours et que les bouches d'aération sont nettoyées régulièrement.

Il apparait cependant que l'absence d'alarme est problématique. Les détenus, qui sont enfermés dans les douches, en cas de problèmes, ne peuvent alerter les surveillants sauf à frapper sur la porte ce qui leur est interdit à peine de rapport d'incident.

12- La Directrice indique que désormais chaque détenu à un matelas qui lui est affecté et qui le suit dans ses différentes affectations en cellule.

13- **Par un mail en date du 13 février 2025**, Madame la Directrice a transmis les éléments suivants :

« Vous trouverez en PJ deux notes de service sur l'indigence et le régime des fouilles ainsi que le planning du centre scolaire.

S'agissant des activités, nous n'avons pas encore pu réellement élaborer de planning faute de budget alloué à ce jour. Néanmoins, nous avons le hip-hop tous les lundis après-midi. Nous avons les groupes de lecture menés par des bénévoles le mercredi au petit quartier et le vendredi une semaine sur deux en grande détention. Nous avons l'activité presse le lundi matin une semaine sur deux. Nous avons la socio-esthétique au quartier femme une à deux fois par mois. Au quartier femme, il y a un atelier cuisine une fois par mois. Nous avons le PPRVD (programme de prévention de la récidive) qui commence en mars et qui termine en juin.

Nous avons une activité prévue pour le mois de mai (création d'un spectacle d'humour) et nous avons une semaine d'initiation à l'Opéra au mois d'octobre. Nous avons l'activité « a tout monde » soit une activité théâtre prévue en juillet et aout.

S'agissant du sport, le planning est en cours de ré écriture en raison d'un changement horaire mais je ne manquerai pas de le mettre à votre disposition »

14- S'agissant des parloirs, il subsiste le problème des mouvements notamment pour les parloirs Avocats.

L'importance des mouvements, en lien avec la conception de l'établissement, reste problématique. Les avocats doivent attendre longtemps leurs clients.

Il n'y a toujours pas de réservation possible, ce qui pose une difficulté, déjà pointée en 2023 pour les avocats extérieurs. La possibilité de faire des parloirs au niveau d'un local technique ou des locaux d'activité reste possible.

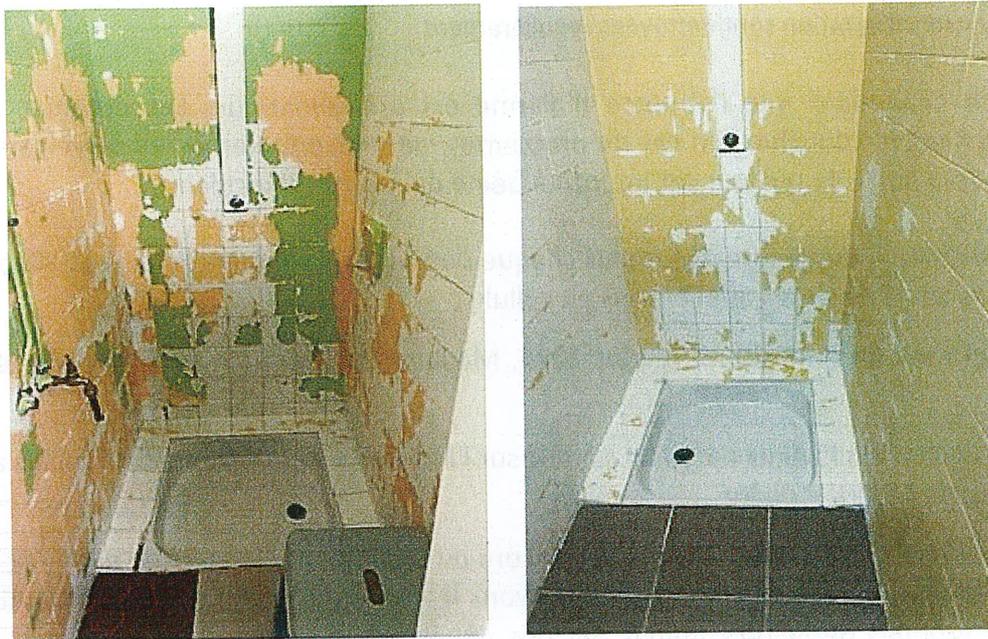
Récemment, et pour une durée indéterminée, les horaires du parloir avocats ont été réduits les lundis sur une période d'étendant de 8h45 à 11h30 et 13h15 à 14h45, ce qui complique beaucoup l'accès des détenus à leur avocat.

15- Enfin, le Bâtonnier et ses délégués évoquent le mécanisme de régulation carcérale comme préconisé par le Conseil National des Barreaux.

6- Visite du quartier femme :

La visite du quartier femme commence par les douches.

Photographies des douches



Seulement 2 douches sur 3 fonctionnent et sont dans un état vétuste.

Il est prévu 3 douches par semaine auxquelles s'ajoutent les douches après les activités et le travail ainsi que celles, à la demande, en période de menstruation.

Il n'existe pas d'interphone dans les douches mais une surveillante est à proximité et les douches se font par deux détenues.

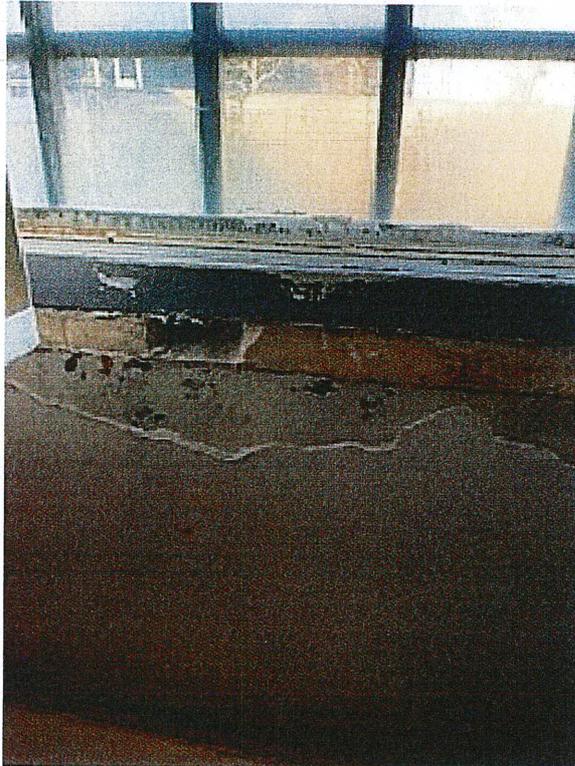
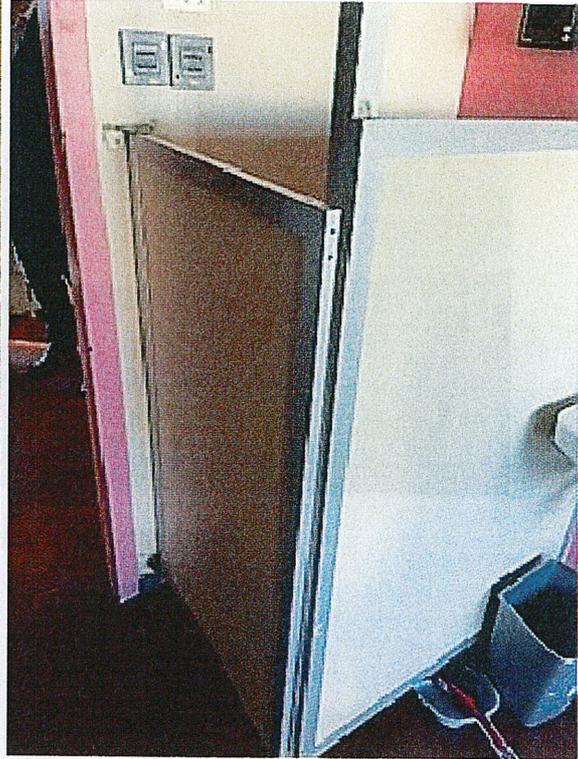
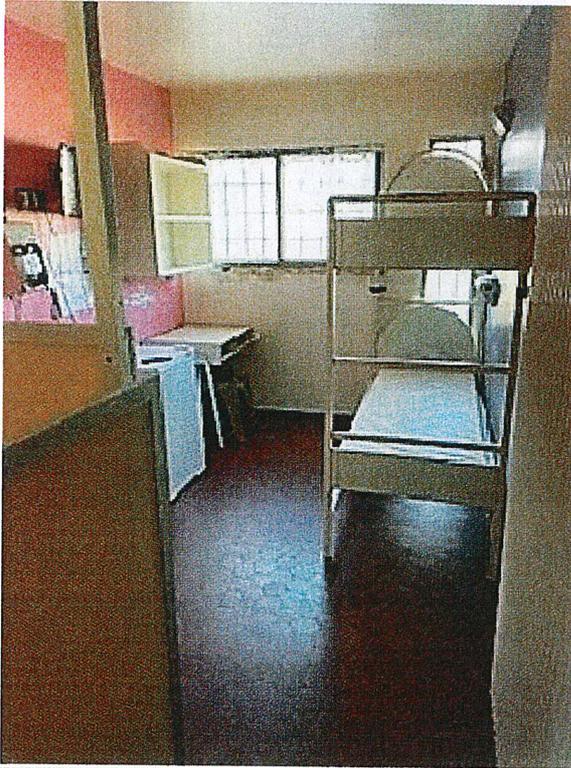
Comme l'année dernière, nous ne pouvons que constater l'état de délabrement de ce quartier. Les conditions de détention confinent à l'indignité.

Ceci est inquiétant compte-tenu du fait que selon les dires de la directrice, des travaux d'ampleur ne sont pas envisagés dans un proche avenir.

Le quartier femmes comprend 10 cellules de 4 et 2 cellules de 2.

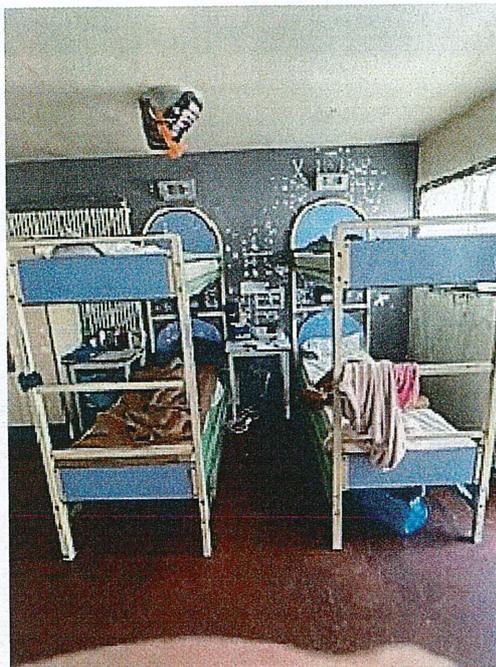
Nous avons pu visiter une cellule de 2, vide d'occupantes et une cellule de 4, occupée, d'une taille de 19,60 m², sanitaires inclus.

Photographies de la cellule n°108





Photographies de la cellule n°111



Comme l'année dernière, les ouvrants des cellules sont dans un état déplorable. Ils laissent passer le froid et la chaleur.

S'agissant des toilettes, dans la cellule de 2, il y avait un cloisonnement (partiel, sur une partie de la hauteur). Ce cloisonnement était inexistant dans la cellule de 4.

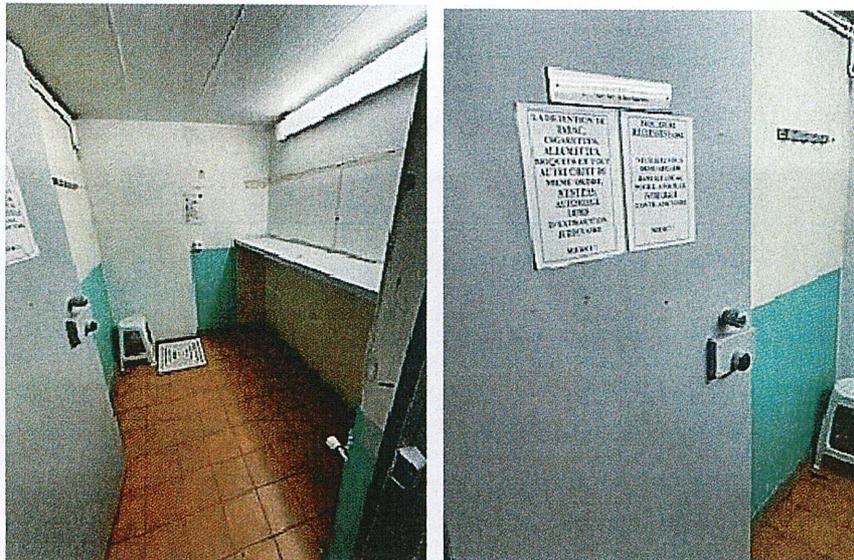
7- Locaux fouille greffe + cabines arrivants

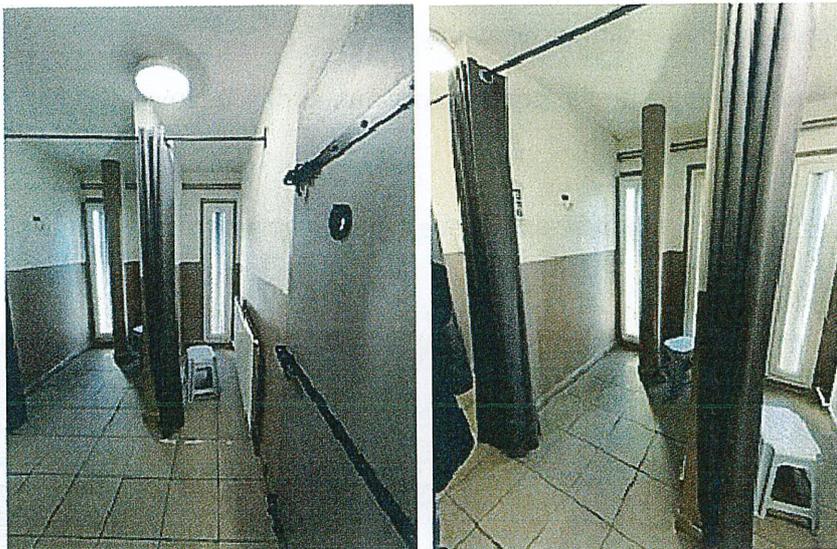
La visite se poursuit par la visite des cabines arrivants et des locaux de fouille.

Photographies des cabines arrivants



Photographies des locaux de fouille





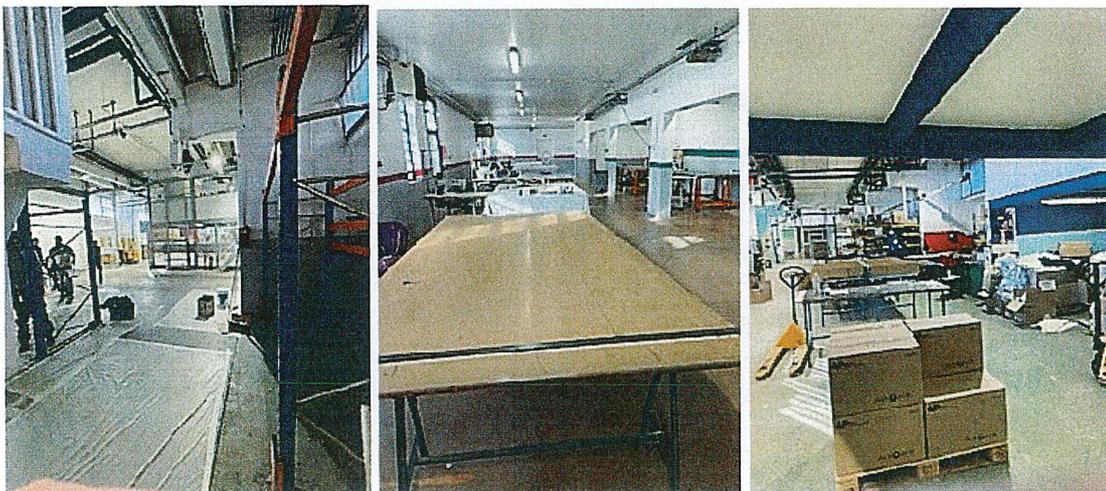
8- Visite de l'atelier :

Compte tenu de la désaffectation des entreprises, l'atelier est désormais vide.

Il est toutefois tout à fait utilisable par de nouvelles entreprises, dans le cas où certaines seraient intéressées.

La Directrice indique qu'une liste des formations proposées et du nombre de détenus concernés sera transmise.

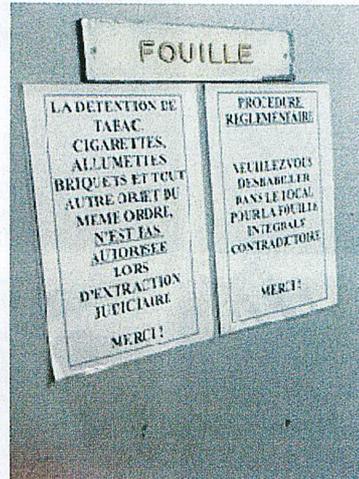
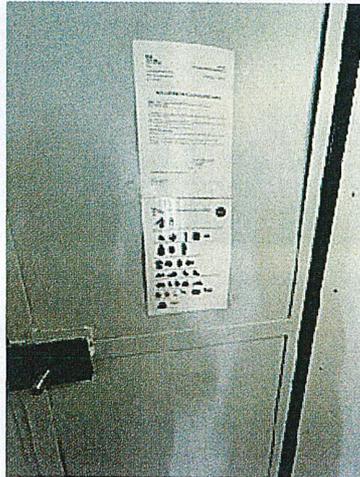
Photographies de l'atelier



9- Locaux fouille parloir

La visite se poursuit par la visite des locaux de fouille des parloirs.

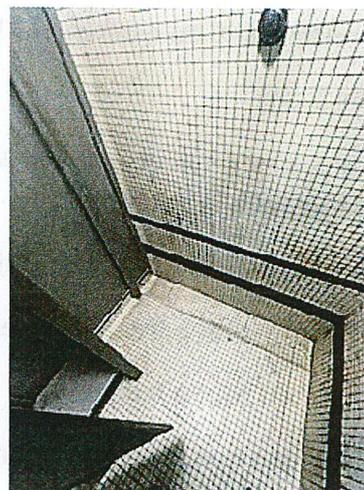
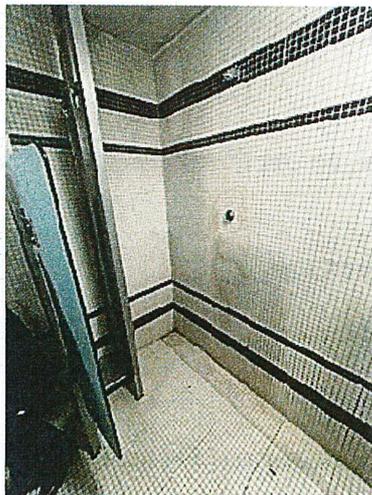
Photographies des locaux de fouille des parloirs



10-Cellules et douches Bâtiment A :

La visite du bâtiment A commence par les douches du 1^{er} étage.

Photographies des douches du 1^{er} étage





Les douches sont prises par 5 ou 6 détenus à la fois.

La porte est fermée à clés.

Le seul système d'alerte, si on peut l'appeler ainsi, en cas d'incidents, est, pour le détenu concerné de venir frapper à la porte.

Ce système est clairement insuffisant en cas d'agression.

Les douches sont dans un état particulièrement vétuste.

Le niveau de propreté est tout à fait relatif.

La Directrice nous indique que les mesures de réparation sont recensées sur GENESIS.

La cellule n°3 est ensuite visitée.

Photographies de la cellule n°3



Cette cellule est dans un état vétuste.

Les huisseries sont insuffisantes pour l'isoler de l'extérieur.

La taille de la cellule n'est pas compatible pour 3 personnes alors qu'elle actuellement occupée par trois détenus.

La visite du bâtiment A se poursuit par les douches du 2^{ème} étage.

Photographies des douches du 2^{ème} étage

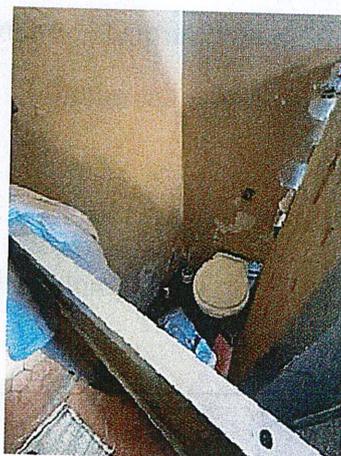
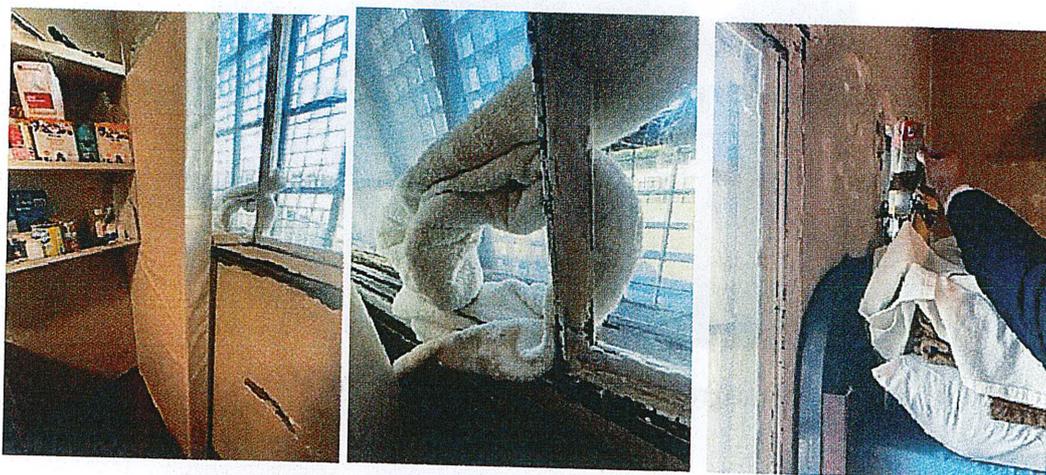


Les douches sont, ici encore, dans un état particulièrement vétuste.

Le niveau de propreté est tout à fait relatif.

La cellule n°239 est ensuite visitée.

Photographies de la cellule n°239



Cette cellule est dans un état vétuste.

Les huisseries sont insuffisantes pour l'isoler de l'extérieur.

La taille de la cellule n'est pas compatible pour 3 personnes alors qu'elle actuellement occupée par trois détenus.

La visite du bâtiment A se poursuit par les douches du 3ème étage.



Photographies des douches du 3ème étage

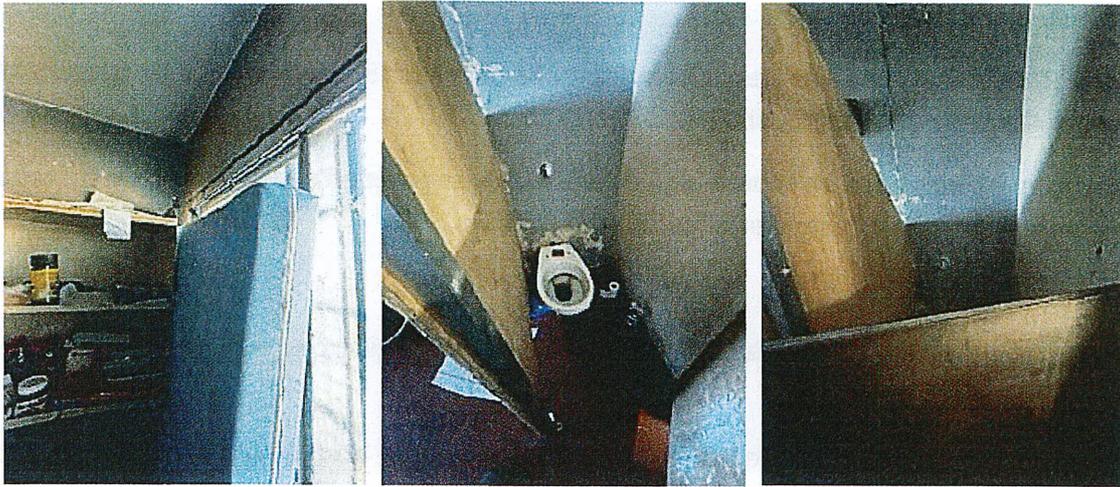
Les douches sont dans un état particulièrement vétuste.

Le niveau de propreté est tout à fait relatif.

La cellule n°340 est ensuite visitée.

Photographies de la cellule n°340





Cette cellule est dans un état vétuste.

Les huisseries sont insuffisantes pour l'isoler de l'extérieur.

La taille de la cellule n'est pas compatible pour 3 personnes alors qu'elle actuellement occupée par trois détenus.

11-Quartier disciplinaire :

Nous pouvons formuler les mêmes constats que l'année dernière : les cellules du quartier disciplinaire, ainsi que la douche, apparaissent très dégradées malgré une remise en peinture annuelle.

L'éclairage des cellules est à notre sens insuffisant avec un seul puit de lumière alors même que les détenus sont enfermés 23 heures sur 24.

Photographies douches et cellules du quartier disciplinaire 402



12-Les remarques diverses :

Escalier : Nous déplorons l'existence sempiternelle d'un escalier en bois vétuste desservant le bâtiment A et le quartier disciplinaire.

Cet escalier est limite sûre et peut présenter un danger grave en cas d'incendie. Il est rappelé que nous n'avons pas pu accéder à l'escalier de secours.

13-Aspect des conditions d'enfermement et points de vigilance :

Les points listés ci-dessus devront faire l'objet d'une vigilance accrue sur l'année en cours :

Points déjà listés en 2024 et persistants

1. Quartier femme : la mise en œuvre de mesures est urgente compte tenu des conditions actuelles de détention ;
2. Matelas au sol : la mise en place de matelas au sol n'est pas conforme aux conditions de dignité ;
3. Mise en place de cloisonnement provisoires masquant entièrement les toilettes dans toutes les cellules est indispensable ;
4. L'amélioration des délais de cantine est à surveiller ;
5. **La question du parloir avocat est à améliorer ;**
6. L'escalier en bois n'offre pas des conditions de sécurité suffisantes ;
7. Le quartier disciplinaire est à surveiller ;
8. L'avancement des travaux des cellules du bâtiment A est à surveiller ;

Points 2025

1. Les activités et les formations doivent permettre aux détenus de travailler sur leur réinsertion ;
2. Le repérage de l'illettrisme et la lutte contre ce phénomène doit être travaillé sur le long terme et ne pas être abandonné ;
3. La sécurité et la propreté des douches doit être travaillée ;

4. Les cellules du bâtiment A, qui est certes en cours de rénovation, sont dans un état vétuste.

14-Prochaine Visite

Date prévisible : Début 2026

15-Transmission du pré-rapport à la Directrice de l'établissement et prise en compte de ses observations

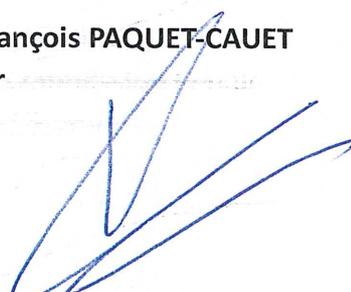
Le pré-rapport a été transmis à la Directrice de l'établissement le 24 février 2025 pour qu'elle fournisse ses observations.

Madame la Directrice a transmis ses observations par courrier en date du 9 avril 2025.

Celui-ci est joint en annexe du présent rapport.

Fait à Saint-Etienne, le **16 avril 2025**

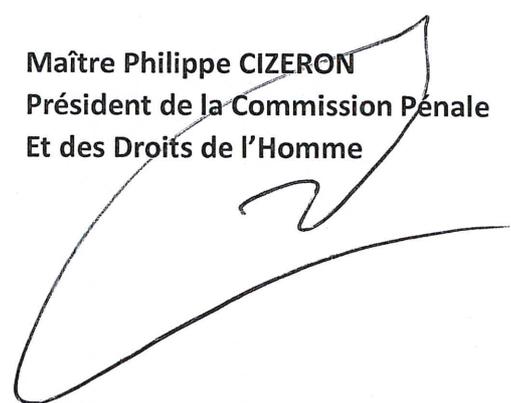
Maître François PAQUET-CAUET
Bâtonnier



Maître Sonia BENHENNICHE
Vice-Présidente de la Commission Pénale
Et des Droits de l'Homme



Maître Philippe CIZERON
Président de la Commission Pénale
Et des Droits de l'Homme



Annexes :

1. Ensemble des photographies prises lors de la visite
2. Courriel + documents de Madame la Directrice de la Maison d'arrêt en date du 13 février 2025
3. Courriel de Madame la Directrice de la Maison d'arrêt en date du 13 février 2025
4. Note de service sur l'indigence
5. Note de service sur le régime des fouilles
6. Planning du centre scolaire
7. Rapport relatif au mécanisme de régulation carcérale établi par le Conseil National des Barreaux
8. Courrier Direction de l'administration pénitentiaire sur les modifications à apporter
9. PJ : NDS N°58 – déroulement des séances de sport
10. Courrier de Madame la Directrice du 9 avril 2025

